

fedasil

AGENCE FEDERALE POUR
L'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE



Vers une politique de migration
plus intégrée, grâce au FAMI

Réinstallation de réfugiés en Belgique

Un programme **européen** ayant **3 fonctions**



Outil de protection
internationale

Une solution durable

Mécanisme de solidarité

Des réfugiés **vulnérables**



Le programme de réinstallation est destiné aux personnes réfugiées dans un pays tiers qui ne peuvent pas :

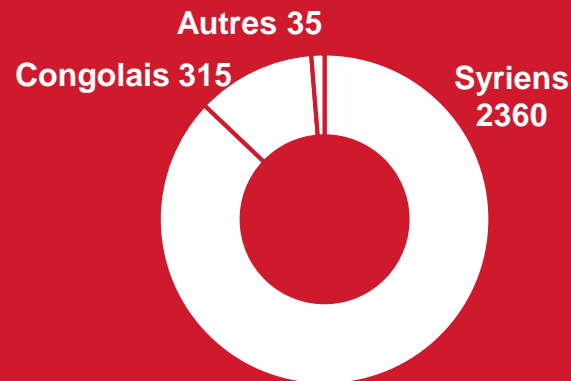
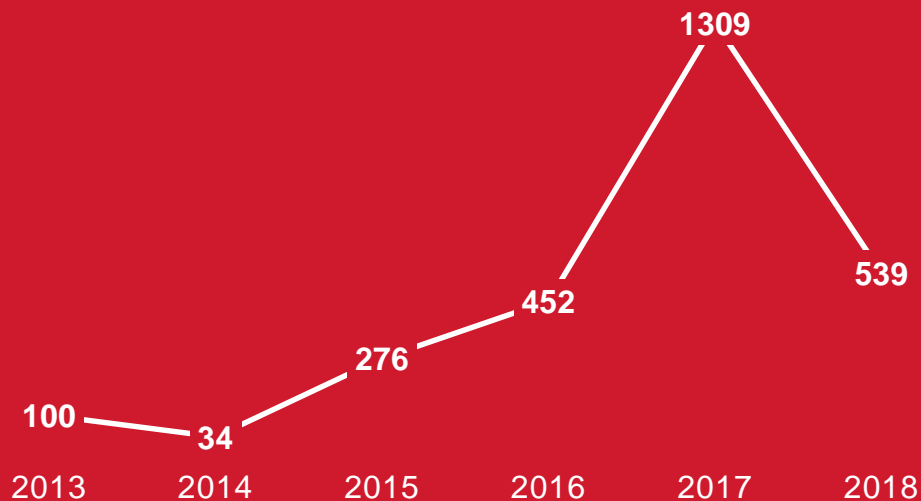
- Retourner dans leur pays d'origine ;
- Bénéficier d'une protection suffisante ;
- Bénéficier de perspectives d'intégration locale.



**Le HCR a identifié
plus d'un million de
réfugiés nécessitant
une réinstallation**

2.710 réfugiés

réinstallés en Belgique entre 2013 et juin 2018





Les étapes de la réinstallation

1. Identification

Le HCR identifie des réfugiés pour la Belgique.





2. Sélection

Le CGRA organise des entretiens avec les réfugiés sur place.

La sélection se fait en adéquation avec la Convention de Genève.

Avec l'avis favorable donné au préalable par le CGRA, les réfugiés obtiennent rapidement leur statut de réfugié pour la Belgique.





3. Préparation et voyage

Fedasil organise des missions d'orientation culturelle pour informer et préparer les réfugiés à leur vie en Belgique.

Fedasil reçoit l'aide de l'OIM, qui assure également le bon déroulement du voyage.





4. Six semaines en centre d'accueil

Pondrôme, Florennes, Saint-Trond et Kapellen

Chaque centre offre la mise en ordre administrative, un accès aux services sociaux et médicaux, et un programme d'accueil (ateliers « intégration » et cours de langue).





5. ILA (initiative locale d'accueil)

Logement privé

Parcours d'intégration





Merci !

Des questions ?

Contactez-moi via julie.witry@fedasil.be

www.fedasil.be